

Politique Impartialité

Organisme de Certification du TÜV Rheinland France

L'impartialité est un des éléments essentiels nécessaires à respecter lors des jugements que chacun d'entre nous doit effectuer lors des missions qui nous sont confiées.

Qu'elle soit réelle ou perçue, l'impartialité est un facteur clef dans la reconnaissance de l'entreprise sur le marché. Notre organisme de certification se doit de délivrer des prestations à forte valeur ajoutée, en toute objectivité et exemptes de doute quant à l'impartialité.

Dans ce but, il est impératif de formuler explicitement les engagements et les limites que nous nous imposons afin de garantir au mieux que les décisions prises soient incontestables et exemptes de tout conflit d'intérêt.

Nous avons analysé les conflits d'intérêts potentiels et défini des dispositifs permettant de les éviter ou de les minimiser. Lorsqu'un risque ne peut être éliminé, les risques résiduels sont identifiés et maîtrisés. Nous nous engageons à revoir cette analyse a minima à chaque revue de direction et nous la tenons à disposition des organismes qui souhaitent la consulter. L'analyse des conflits d'intérêts adopte une approche fondée sur le risque, afin de privilégier l'anticipation et de pouvoir éviter ou maîtriser tout risque identifié, qu'il soit réel ou potentiel.

Pour garantir cette impartialité, nous nous interdisons, en matière de prestations :

- d'assurer l'accompagnement dans la mise en place des systèmes de management Qualité, Sécurité ou Environnement de futurs candidats à la certification auprès de notre organisme,
- d'effectuer les audits internes des systèmes de management de nos clients certifiés,
- de certifier le système de management de la qualité d'un autre organisme de certification.

Cette interdiction ne touche pas la réalisation de formations ou de pré-audits (ou audits à blanc) pour nos clients certifiés, avant ou pendant la période de certification, dans des conditions clairement établies : choix de la portée, choix de l'équipe d'audit ou des formateurs... Les formations peuvent être intra ou inter et doivent apporter des réponses génériques aux problématiques des organismes concernés et non des solutions spécifiques. Les conditions de réalisation doivent respecter les exigences des référentiels d'accréditation et de nos conditions générales.

Toutes les personnes intervenant dans le processus de certification doivent pouvoir agir sans qu'aucune influence ne vienne perturber leur jugement. Lorsqu'un risque apparaît, chacun a le devoir d'informer l'organisme en s'adressant, selon son choix, à son responsable hiérarchique, à la direction du TÜV Rheinland France, au Comité de Certification ou au Compliance System créé par le groupe TÜV Rheinland.

J'encourage toutes ces personnes à s'impliquer dans cet objectif d'impartialité en respectant l'ensemble des procédures définies et en validant les engagements nécessaires. Je m'engage personnellement à mettre tout en œuvre pour que chacun d'entre nous puisse prendre les décisions en toute indépendance.

Fait à Courbevoie, le 01 mars 2017



Samuel MOINGEON
Directeur TÜV Rheinland France